



Quelles sont les solutions afin de faire cesser la pollution générée par le bar à chicha au dessous de chez moi ?

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 2 février 2018

Bonsoir,

j'habite juste au dessus d'un bar à chicha.

Je sens les odeurs du narguilé à plein nez, à la maison et aux abords de la maison, je ne sais pas si la fumée est nocive pour ma santé et celle de mes enfants et si c'est le cas, quelles sont les solutions à ma portée afin de faire cesser cette intoxication .

Merci

Réponse :

Oui la présence importante de monoxyde de Carbone dans la fumée de chicha est dangereuse pour la santé

La consommation de chicha dans un bar ne peut se faire que dans le cadre de la loi qui [prévoit notamment](#) que ces emplacements doivent :

1. Etre équipés d'un dispositif d'extraction d'air par ventilation mécanique permettant un renouvellement d'air minimal de dix fois le volume de l'emplacement par heure. Ce dispositif est entièrement indépendant du système de ventilation ou de climatisation d'air du bâtiment. Le local est maintenu en dépression continue d'au moins cinq pascals par rapport aux pièces communicantes ;
2. Etre dotés de fermetures automatiques sans possibilité d'ouverture non intentionnelle ;
3. Ne pas constituer un lieu de passage ;
4. Présenter une superficie au plus égale à 20 % de la superficie totale de l'établissement au sein duquel les emplacements sont aménagés sans que la superficie d'un emplacement puisse dépasser 35 mètres carrés

Il y a de fortes probabilités pour que la pollution dont vous êtes victime provienne de la non conformité à ces obligations. Essayez de le vérifier et revenez vers nous en écrivant à contact@dnf.asso.fr sous la référence GA 16771